

Du 31^e aoust 1711

Vente d'un Paris Francois LaLumandiere
dit Laflaur curieur LaBerade

2

Pardevant Le Notaire Royal en la province
de quebec sousigné y resident Et temoins cy bas
Nommes Messieurs Francois LaLumandiere dit Laflaur
Caporal de la Compagnie de Monsieur de Marigny
presentent en ceste Ville de quebec, Lequet de soy
Bongre a Vendu, cédé, et transporté, a Pierre
Thomas Tharieu & Benyer heur de la Berade
seigneur de saint anne. Lieutenant d'une Compagnie
de trouppes du detachement de la marine entretenue
par sa majesté en ce pays demourant audit lieu
de saint anne de present en ceste dite Ville & present
Et acceptant Le nomme Francois Laroye pauid
de nation age de seize ans pour par ledit sieur
De la Berade se servir dudit paris et disposer de
la personne a son profit ainsi que bon luy
semblera, Ceste Vente est moy transporté
faite moyennant Le prix de somme de deux
cent Livres que ledit sieur De la Berade a presentem^t
payé comptant audit LaLumandiere, Scavoir
cent Livres en trois cartes de cent deux Livres
trois et une carte de quatre Livres Et les autres
cent Livres en un Billet de change signé sur Mous^r
Le Tresorier de la marine, payable sur son appointem^t
des mois de janvier et fevrier prochains du
payement duquel Billet ledit sieur De la Berade
demure garant, De laquelle somme de deux cent

No 21. 100. 111

L'avis Ledit Ladum andire quite et de charge
Ledit sieur De La Prade Carcuis y aeste convenu
sous l'obligation de renoncant de fait et pape
audit quebec en testude dudit notaire apres midy
Levent unme jour d'aout mil Sept cent vuyt
En presene des sieurs Demid Paupere et Marthand
Et de francois Mangeant temoins demourant
audit quebec qui ont avec Ledit sieur De La
Prade et notaire signés Ledit francois
Ladum andire dit Ladum ayant declare
Nes avoir escrive ny signee de ce Enquid

De La Prade

Mangeant Paupere

Chambalon